

**Résolutions du conseil d'administration de l'APPHA,  
adoptées le 29 juin 2020**

**Considérant l'obtention de nouvelles informations légales concernant la tenue des assemblées générales ;**

**Considérant aussi l'incertitude due à la pandémie (COVID-19) ;**

**Il est unanimement résolu de prendre les décisions suivantes :**

1. Il est résolu de reporter l'AGA de 2020 en 2021 ; et que l'AGA qui sera tenue en 2021 le sera à la fois pour les années 2020 et 2021 ;
2. Il est résolu de faire parvenir aux membres tous les documents initialement prévus pour l'AGA 2020 soit : le Rapport d'activité, les États financiers 2019, les Prévisions budgétaires 2020 ainsi que le procès-verbal de l'AGA 2019 ;
3. Il est résolu d'accepter la démission des administrateurs suivants, pour lesquels le Conseil a reçu une lettre de démission en bonne et due forme :

**Chantal Ethier, Robert Joli, Serge Normand, Christian Smeesters, Janine Sourdif** en date de la présente résolution.

4. Il est résolu de reconduire les mandats des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine AGA en 2021 :

**Carole Bishop, Sandra Jewett et Lorraine Rouillard**

5. Il est résolu de coopter **Thierry Roger** comme administrateur, en vertu de l'article 5.1 de nos règlements généraux, et ce jusqu'à la prochaine AGA.
6. Il est résolu de procéder à la nomination des officiers parmi les administrateurs restants tels que suit :

- 6,1 Lorraine Rouillard à la présidence
- 6,2 Sandra Jewett, administratrice
- 6,3 Carole Bishop, administratrice
- 6,4 Thierry Roger, secrétaire -trésorier

**Et il est unanimement résolu d'amender ou d'abroger les résolutions prises lors de la réunion du conseil du 10 juin dernier, tel qu'il suit :**

7. La résolution suivante : « *Après discussion, compte tenu des limites imposées par la pandémie au sujet des rassemblements, le CA décide de tenir l'assemblée générale de 2020 par correspondance électronique* » est abrogée.
8. Le texte de la résolution suivante : « *Les membres recevront par courriel l'ordre du jour, les états financiers 2019, ainsi que les prévisions budgétaires 2020. Ils devront également entériner la mise en pause de l'APP ainsi que le fait de rendre optionnelle la cotisation pour 2020* » est remplacée par :  
**« Le Conseil décide que l'association sera mise en dormance, pour une pause des opérations jusqu'à la prochaine AGA. Cette décision n'empêche pas le Conseil de se réunir lorsque ce sera approprié »,** ni aux membres de correspondre avec le Conseil.
9. La dernière résolution est amendée pour ajouter les mots « à l'AGA 2021 » à la fin, tel qu'il suit :  
**« [...] les membres en règle de l'année 2019 auront cependant le droit de vote » à l'AGA 2021.**

**EN CONSÉQUENCE,**

**Les résolutions ci-dessus, et leurs éléments numérotés de 1 à 9 (et sous-alinéas) sont adoptés à l'unanimité soit par :**  
Carol Bishop, Chantal Ethier, Sandra Jewett, Robert Joli, Serge Normand, Lorraine Rouillard, Christian Smeesters et Janine Sourdif.

**Résolutions certifiées conformes**

**Chantal Ethier, Secrétaire**

**Le 29 juin 2020**